



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 1729

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les structures d'information et d'orientation des jeunes. En effet, le souci de rationalisation, d'économie et d'efficacité inciterait à fusionner les centres d'information et d'orientation et le réseau information jeunesse. Cette fusion, envisagée dans un cadre de concertation et d'expérimentation, serait d'autant plus bénéfique que les deux structures concernées dépendent dorénavant du même ministère. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend mettre en oeuvre à ce sujet.

Texte de la réponse

La nouvelle configuration du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, auquel la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire a été rattachée, permettra en effet d'envisager de meilleures collaborations, voire des rapprochements, entre les réseaux oeuvrant à l'information, l'orientation et l'insertion des jeunes. Cette question est d'ailleurs actuellement à l'étude, dans le cadre d'un groupe de travail associant les différentes directions du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, sous l'impulsion de la direction de l'enseignement scolaire et de la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire. Ce groupe a pour objectif de mieux identifier les compétences communes et spécifiques des divers organismes, dispositifs et acteurs de l'information et de l'orientation, et d'étudier les différentes hypothèses d'optimisation de ce réseau, au plan national et au plan local, notamment régional.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1729

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2875

Réponse publiée le : 7 octobre 2002, page 3469